



Aux destinataires de la procédure  
de consultation

**Date** 7 décembre 2020

**Avant-projet et rapport de révision de la loi sur l'ouverture des magasins du  
22 mars 2002 (LOM)**

Mesdames, Messieurs,

L'avant-projet qui est mis en consultation prévoit un délai au 18 décembre 2020 pour répondre à notre questionnaire.

Suite à la demande de plusieurs destinataires de cette consultation et compte tenu de la situation actuelle, nous vous informons que ce délai est prolongé **jusqu'au 29 janvier 2021**.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette consultation et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Christophe Darbellay**  
Conseiller d'Etat

